



MINISTÈRE DE LA CULTURE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 26/04/2024

Collecte nationale pour le patrimoine religieux : Mme Rachida DATI, ministre de la Culture, dévoile la liste des 100 premiers édifices qui bénéficieront de la collecte nationale en faveur du patrimoine religieux des villages de France.

En septembre 2023, à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine, le Président de la République a annoncé le lancement de la collecte nationale en faveur du patrimoine religieux. Elle a pour but de soutenir les petites communes de moins de 10 000 habitants, et de moins de 20 000 habitants dans les territoires d'Outre-mer, dans la préservation de leurs édifices religieux. L'objectif de cette collecte nationale est de soutenir 1 000 édifices en quatre ans, tous cultes confondus.

La collecte a été confiée à la Fondation du Patrimoine, qui a également été chargée de sélectionner les édifices lauréats, en lien avec les directions régionales des affaires culturelles (DRAC) pour les monuments historiques.

Parmi les 100 édifices lauréats, près de 50% d'entre eux sont situés dans des communes de moins de 1 000 habitants, 60% ne sont pas protégés au titre des monuments historiques, et 55% sont fermés au public ou en péril.

Le besoin de financement pour sauver ces 100 édifices est de 15 millions d'euros. A ce jour, 2.3 millions d'euros ont été collectés auprès de 12 000 donateurs. La collecte se poursuit donc sur le site de la Fondation du Patrimoine pour collecter les 12.7 millions d'euros manquants.

Sur l'ensemble du territoire national, 5 000 édifices religieux sont dans un état sanitaire qui fait craindre pour leur pérennité et nécessitent une intervention urgente.

Pour financer ces travaux, la collecte nationale pour le patrimoine religieux bénéficie d'un taux de déduction fiscale renforcé pour les particuliers de 75% jusqu'à 1 000 €, à l'instar de la souscription pour la cathédrale Notre-Dame de Paris.

Mme Rachida DATI déclare : *« L'élan de générosité suscité par l'incendie de Notre-Dame de Paris a témoigné de l'attachement des Français à leur patrimoine religieux. Aujourd'hui, ce sont toutes les églises de France qui ont besoin de cette générosité. Elle est la condition de la préservation de ce patrimoine de proximité par excellence, qui fait partie du paysage incontournable de toutes les communes de France. »*

Retrouvez la liste des 100 premiers bénéficiaires [ici](#).

Contact presse **Ministère de la Culture**

Délégation à l'information et à la communication
Tél : 01 40 15 83 31
Mél : service-presse@culture.gouv.fr
www.culture.gouv.fr